

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 85, chemin des Bouleaux

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Sandra Martineau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que :

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01 et tel qu'indiqué dans la grille de spécification, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 13 mai 2025 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Breckenridge, au 1491, route 148 à Pontiac.

Demande de dérogation mineure visant à réduire la superficie du 85 chemin des Bouleaux (Lot 2 682 620) de **1234,2 m²** à une superficie de **1040 m²**, en cédant une bande de terrain de 5 mètres de largeur (soit **194.2 m²**) qui passerait du 85 au 93 chemin des Bouleaux. La propriété du 93 chemin des Bouleaux (Lot 2 750 680) a une superficie de **1099,8 m²** et deviendra **1294 m²**. La largeur du terrain du lot situé au 85 chemin des Bouleaux serait réduite de 5 mètres, mais ceci n'affecterait en rien l'installation septique et le puits qui sont situés à l'est du bâtiment principal. La façade ouest du bâtiment situé au 85 chemin des Bouleaux se retrouverait alors à **6,73 mètres** de la nouvelle ligne de propriété.

Selon le règlement en vigueur, l'escalier du 85 chemin des Bouleaux est trop près de la nouvelle ligne de propriété à **2.05 mètres** au lieu de **2.5 mètres**.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 28^e jour du mois d'avril de l'année deux-mille-vingt-cinq.



Sandra Martineau
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandra Martineau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur notre site Internet entre 8h00 et 16h00, le 28^e jour d'avril deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour d'avril en l'an deux mille vingt-cinq.



Sandra Martineau
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière